

Fédération Syndicale Unitaire

pour 79

L'ÉDUCATION, L'ENSEIGNEMENT, LA RECHERCHE, LA CULTURE

Déposé le 13/01/2021

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Le 26 janvier, on lui dit STOP !

A vous toutes et tous, adhérent.e.s à la FSU, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Année 2021 qui va commencer sous le signe de la lutte !

Dés le mardi 26 janvier, nous serons en grève pour dire STOP à la politique de Blanquer et exiger un plan d'urgence pour l'école. Cette politique, c'est une accumulation de mensonges : mensonges systématiques sur les chiffres de

malades du Covid qui s'accompagnent d'une improvisation totale. Depuis la rentrée de septembre, nous subissons une multiplication d'ordres et de contordres.

Mensonges répétés pour cacher l'impréparation et l'absence de réflexion quant aux conséquences pédagogiques du confinement : pas d'aménagements de programmes, pas de prise en compte de nos propositions pour le bac 2021,

aucune réflexion pour le DNB...

Mensonges sur les effectifs, les classes surchargées, le décrochage scolaire et l'Education Prioritaire.

Au moment, où l'urgence devrait être d'augmenter les moyens pour lutter contre les inégalités, le ministre annonce encore des suppressions de postes.

Il est temps, grand temps de stopper cette politique.

EN GREVE

Le mardi 26 Janvier

Manifestation,
10h30 à Niort

Sommaire

Edito	p. 1
26 janvier	p. 2
CHSCT	p. 3
SNICS	p. 4

FSU 79 - 8, rue Cugnot Maison des Syndicats, 79000 NIORT

Courriel : fsu79@wanadoo.fr Site : fsu79.fsu.fr

F.S.U. 79

EN GREVE LE MARDI 26 JANVIER

Pour nos salaires, nos conditions de travail, les postes et la revalorisation



Mobilisons-nous pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour les postes: exigeons la revalorisation et un autre budget pour l'Éducation!

Tout nous conduit à l'exigence de plus d'éducation pour tous les jeunes dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où les réformes menées par le ministre les aggravent. Or, le Parlement a adopté un budget qui est loin de traduire l'ambition éducative dont notre pays a besoin. En effet, il ne prend pas la mesure de l'augmentation des effectifs, de la situation sanitaire qui impose particulièrement des mesures pour faire baisser les effectifs d'élèves par classe à court et moyen terme et de l'état de fatigue des personnels, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail.

Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires.

Dans le budget 2021, la nécessaire revalorisation des personnels ne trouve qu'une traduction minimale avec 400 millions d'euros prévus. C'est très peu pour les personnels, et de fait l'essentiel des mesures proposées pour 2021 ne concerneront qu'une minorité de personnels. Les AED et les AESH en particulier ne se voient rien proposer.

Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignant-es.

Les organisations exigent un budget qui renonce aux suppressions d'emplois et engage un rattrapage des pertes salariales subies, grâce à un plan pluriannuel de revalorisation et de création de postes pour répondre à tous les besoins, en commençant par les plus urgents.

Elles demandent la mise en œuvre d'une autre politique éducative que celle menée jusqu'à présent par le Ministre de l'Éducation Nationale.

Les organisations appellent les personnels à poursuivre les mobilisations en cours, à s'engager dans l'action et à préparer une grève le mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la va-



Manifestation 10h30 à Niort,
devant l'Inspection Académique, av de Limoges

Santé et Sécurité au Travail

Alors que les questions sanitaires sont devenues prioritaires depuis la crise pandémique, les CHSCT seront supprimés à la fin de l'année 2022 conformément à la loi dite de transformation de la fonction publique voulue par le président de la République et prévue dans son programme électoral aux élections présidentielles de 2017.

Au regard des nombreux signalements sur le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) remplis par les personnels de l'Éducation Nationale depuis les derniers mois, force est de constater que le CHSCT a encore toute sa place pour alerter l'employeur sur ses obligations dans le domaine de la sécurité, de la santé des personnels qui sont sous sa responsabilité. **La FSU dénonce ce projet de suppression des CHSCT et exige l'abrogation de la loi de transformation publique (LTFP) en maintenant les CHSCT.**

Rappelons que le manquement à l'obligation de l'évaluation des risques et à la mise en place de mesures de prévention pertinentes peut engager la responsabilité pénale du chef de service (DASEN, Rectrice, chef d'établissement ...) ou de son délégué, responsables de la mise en œuvre de la réglementation en cas de dommage consécutif à ses manquements. **Il faut adapter**


le travail au personnel et non l'inverse.

Nous constatons une gestion plutôt chaotique de la crise sanitaire dans un grand nombre d'établissements et de services (ordre et contre-ordre, relégation à l'unique gestion locale qui conduit à une application de protocoles sanitaires disparates, des discours ministériels coupés des problématiques identifiées sur le terrain voire une autorisation à l'école buissonnière ...), tout cela contribue à l'augmentation des risques psychosociaux (stress, sentiment de mépris, une fatigue physique et mentale voire burn-out, peur d'être contaminé-e ...).

Par ailleurs depuis le 1^{er} juin 2020, l'académie de Poitiers n'a plus aucun médecin de prévention au rectorat, un recrutement est en cours mais vraisemblablement, les mauvaises conditions de travail des précédents médecins n'encouragent pas à candidater. Par conséquent, le suivi des personnels en situation de handicap, de maladies ... ne se fait pas correctement, **la FSU le dénonce fermement alors que des solutions existent et exige un recrutement rapide de médecins de prévention dans l'académie de Poitiers.**

Rappel pour défendre et faire respecter ses droits, les personnels disposent de divers outils :

Le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST), sur l'intranet académique c'est un petit lo-

go avec une cloche  en haut à droite qui permet de signaler les situations problématiques ou dégradées.

Le Registre Danger Grave et Imminent (DGI) permettant d'exercer son droit de retrait, lorsque le personnel est confronté à une situation de travail dont il a un motif « raisonnable » de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé.

La demande écrite de **protection fonctionnelle**, dans le cadre où un personnel est mis en cause ou attaqué en raison de ses fonctions.



Jean-Luc nous a quittés

Né à La Rochelle en 1953 Jean-Luc Clisson est décédé le 13 décembre dernier.

Professeur de technologie jusqu'à sa retraite en septembre 2014, il était un membre actif du SNUipp-FSU où il s'occupait des PEGC au niveau national.

Jean-Luc était membre de notre CDFD et a été tous les combats de la FSU et de toutes les manifestations.

Où sont la confiance et la simplification concernant le champ de la santé à l'École dans le projet de loi visant à améliorer le système de santé ?

Ce projet de loi a introduit, dans son article additionnel 1 bis, la création d'un service d'expert.es intégrant infirmier.es, psychologues, assistant.es de service social et médecins de l'Éducation nationale. « La confiance et la simplification » seraient-elles le bras armé d'un déni de démocratie à l'Assemblée nationale, orchestre symphonique de cette même démocratie ? Pourtant, d'aucun.es y jouent un rôle de solistes, piétinant le dialogue et confisquant le débat.

Ce simulacre de démocratie contre lequel le SNICS-FSU s'élève, n'est en fait que l'épilogue d'un processus de politique partisane visant à retirer aux infirmier.es, aux élèves, aux familles, à la communauté éducative, à l'École, le droit de regard sur la santé à l'École.

Profitant de la crise sanitaire, un amendement additionnel a été élaboré en catimini par quelques député.es « expert.es » pour modifier les articles L. 541-1 et L. 121-4-1 du Code de l'éducation et L. 2325-1 du Code de santé publique.

Cette attaque en règle contre une conception holistique de la santé des élèves avait déjà échoué lors de la Loi pour une école de la confiance.

Qu'à cela ne tienne, les mêmes arguments fallacieux sont de nouveau évoqués par ces mêmes député.es enfermés dans une vision médico-centrée où le rôle de l'infirmier se doit d'être supervisé par un médecin : « manque de collaboration et manque de coordination ».

Sans sourciller, elles-ils affirment même qu'il existe, d'un territoire à un autre, deux types de situations : celle où infirmier.es et médecins coopèrent, avec les autres acteurs-trices de la communauté éducative et travaillent en équipe ; et celle où médecins et infirmier.es n'opèrent pas ensemble.

Machiavélisme ou simple manichéisme ?

Selon ces député.es, il y aurait « une bonne » organisation de la santé à l'école afin que l'école redevienne un lieu d'épanouissement pour tous : la création d'un service de santé scolaire sous coordination médicale.

Que dire devant une vision si réductrice et autant d'inexactitudes ? Les infirmier.es de l'Éducation nationale, la communauté scolaire sont indignés face à de telles allégations.

Aussi choquant soit-il, cet amendement additionnel impacte directement la vie quotidienne des élèves, leur bien-être et leur réussite scolaire.

Pour le SNICS-FSU, les enjeux de la santé des jeunes sont trop sérieux pour être laissés au bon vouloir de quelques médecins-député.es qui font le choix d'une politique partisane et corporatiste en niant le bénéfice des 18 millions de consultations infirmières réalisées au service des Elèves et de leur réussite scolaire. 7700 infirmier.es, 18 millions de consultations annuelles en plus de leurs autres missions, l'organisation des infirmier.es de l'Éducation nationale est loin d'être « médiocre ». Les partenariats, coordinations et concertations sont quotidiens et multiples, alors que les moyens humains, eux, manquent cruellement !

Loin d'être efficace, cette médicalisation de la santé à l'école creusera les inégalités sociales et de santé déjà trop prégnantes. C'est l'égalité des chances, la réussite scolaire pour tous-tes qui sont sacrifiées...

Face à tant de mépris et d'injustices, le SNICS-FSU appelle les infirmier.es à se mobiliser et à manifester leur colère le 26 janvier prochain.



TOUS et TOUTES en GREVE! MARDI 26 JANVIER 2021